

RÈGLEMENT

1 - Organisation :

Le Comité d'Animation Voltaire Joffre organise le samedi 28 juillet 2018 au centre ville de Narbonne (11), la troisième édition de l'URBAN RACE NARBONNE.

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non. Course inaccessible aux handisports.

2 – Circuits :

Les parcours seront affichés au départ.

5 courses seront proposées :

- 3 boucles dans le centre ville soit au total 8 km pour coureurs de cadets à masters (F et H)
- 3 boucles dans le centre ville soit au total 8 km pour un relais à 2 coureurs de cadets à masters (F et H)
- 1 boucle dans le centre ville de 0,5 km pour l'éveil athlétique (F et G)
- 2 boucles dans le centre ville de 0,5 km soit 1 km au total pour poussins (F et G)
- 4 boucles dans le centre ville de 0,5 km soit 2 km au total pour benjamins et minimes (F et G)

3 – Inscriptions :

1. Les inscriptions peuvent se faire dès ce jour par 3 possibilités :

- Inscriptions en ligne sur www.voltaire-joffre.com ou sur www.ats-sport.com
Fin d'inscriptions sur internet le jeudi 26 juillet 2018 au soir.
- Correspondance à l'aide du bulletin d'inscription "URBAN RACE NARBONNE".
Date limite de réception lundi 23 juillet 2018.
- Elles peuvent être prises sur place le jour de la course 30 minutes avant le départ.

2. L'engagement pour les licenciés FFA, FFT, pass'running et non licenciés ne sera pris en considération que si il est accompagné de leur paiement et de la présentation obligatoire de leur licence, ou présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou sa photocopie.

Important pour les mineurs, une autorisation signée des parents doit être jointe au formulaire d'inscription.

3. Le droit d'engagement est fixé à 8 euros pour le 8 km avant le 27 juillet 2018 et 10 euros le jour de la course. Pour la course de 8 km en relais, le droit d'engagement est de 10 euros avant le 27 juillet 2018 et de 12 euros le jour de la course. Les courses enfants sont gratuites.
4. Les inscriptions seront reversées au profit de l'association "CELIAN" et de l'association "La Fée Morgan"
5. Remboursement des inscriptions : Il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de la course, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

4 – Dossards :

Les dossards seront à retirer le jour de la course 28 juillet 2018 à partir de 18 h 00, place Voltaire et jusqu'à 19 h 30 pour les courses de 8 km solo et relais et à partir de 17 h 00 jusqu'à 18 h 00 pour les courses enfants.

(si certificat médical non déposé lors de l'inscription sur internet, impératif de les présenter au retrait des dossards)

5 – Départs :

Le départ sera donné à 18 h 30 Place Voltaire pour la première des courses enfants et 20 h 00 pour le 8 km (*solo et relais*).

Pour la course relais, un passage de témoin aura lieu mi-course soit 2 x 4 kms.

Chaque concurrent portera son dossard sur la poitrine.

6 – Ravitaillements :

Deux ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

7 – Chronométrages et classements :

Ils seront établis par puce électronique, à restituer à l'arrivée.

- Scratch : Féminin / Masculin
- Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters 1 à 5, Féminin / Masculin
- Course relais : Classement par relais (*sans catégorie d'ages*)
- Courses enfants : Eveil Athlétique, Poussins, Benjamins, Minimes, Filles/Garçons

8 – Remise des prix :

La remise des prix s'effectuera à 21 h 15.

9 – Récompenses :

- Un lot offert à chaque participant de la course (8 km)
- Une bière pression offerte pour tous les coureurs
- Coupes pour tous les enfants
- Aux 3 premiers Scratch femmes et hommes, produits régionaux et bons d'achat
- Aux 3 premiers et 3 premières de chaque catégorie, produits régionaux et bons d'achat
- Course relais : Aux 3 premiers relais masculin, féminin et mixte (*sans catégorie d'ages*)
- Un tirage au sort sera effectué à la fin de la course et affiché avec les résultats
- Aux 3 premiers clubs ou entreprises en nombre de participant (6 bouteilles de champagnes au 1er, 4 bouteilles au 2ème et 2 bouteilles au 3ème club ou entreprise)

10 – Service médical :

Mis en place sur le parcours et à l'arrivée.

11 – Assurance et responsabilité :

Le Comité d'Animation Voltaire-Joffre contractera une assurance responsabilité civile.

"INDIVIDUELLE ACCIDENT" : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

12 – Informatique et liberté :

Les participants sont informés de la possibilité de demander par courrier aux organisateurs la non publication de leurs données nominatives dans la publication des résultats.

13 – Droit à l'image :

Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

14 – Acceptation :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans restriction.